PROCES VERBAL

DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TORTEQUESNE

Par suite d'une convocation en date du **19 Novembre 2024**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Tortequesne se sont réunis en date **du 26 Novembre 2024**, **à la mairie à 18 h**, sous la présidence de M. PONT Jean Paul, Maire.

La convocation a été affichée le **19 Novembre 2024**

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Tarifs 2025
Projet DETR 2025
Cartes Cadeaux enfants du Personnel
Projet Autoconsommation collective
Isolation des bâtiments communaux
Ecoulement des eaux pluviales rue Jules Godin
Projets 2025
Colonie Hiver 2025
Vœux du Maire
Divers

Membres présents : **M. PONT Jean Paul, M. ZAWADZKI Julien, M. LEMAIRE Bruno, Mme RENARD Marie Pierre, Mme SURELLE Gwenaëlle, M. REYMBAUT Jean Pierre, M. STIENNE Christophe, M. JOSSON Frédéric, M. BENOIT Dany, M. DUBOIS jérémie, M. ABLAIN Cédric, Mme DUBOIS Sylvette.**

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : /

Membres absents n'ayant pas donné mandat de vote : ***/***

Membres excusés n'ayant pas donné mandat de vote : **Mme PONT Vanessa, M. MARTEAUX Fabrice, M. DOMONT Xavier**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné **M. LEMAIRE Bruno** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du **29 octobre 2024** est approuvé à l'unanimité.

DELIB 6069 Secours – Bons aux indigents -

Vu la dissolution du CCAS par délibération 2011

Le Conseil municipal mandate le Maire, aux fins de délivrer autant que de besoins, et dans la limite de 800 €, des bons de combustible et d'alimentation de 45 €, 60 € ou 90 € selon la situation personnelle des demandeurs, en résidence principale à Tortequesne, et à son appréciation à compter du 1er janvier 2025.

DELIB 6070 Tarifs baux de chasse (anciennement terres CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les baux de chasse renouvelés (période triennale) ou souscrits à compter du 14.07.2025 seront établis au tarif de 30.50 €/ha

DELIB 6071 Tarifs photocopies et fax au 1er Janvier 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer comme suit le tarif de reproduction

0,30 € la photocopie en noir et blanc
0,80 € la photocopie couleur
0.50 € l'envoi d'un fax

DELIB 6072 Tarifs des locations (loyers) au PRL du petit marais 2025

Le conseil municipal fixe à 1 - 1,40 euro et 2 € le montant des loyers au M² des parcelles du Petit Marais à l'échéance du 1/10/2025

Il maintient les frais de baux à 27 euros.

DELIB 6073 Petit marais : Redevance eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE en 2025 la redevance eau du Petit Marais à 35 euros par parcelle à l'échéance du 1/10/2025 des baux de location.

- CHARGE Mme la secrétaire de mairie et le Service de Gestion Comptable du recouvrement de cette charge locative, conformément aux conditions des baux en vigueur.

DELIB 6074 Petit marais : frais d'entretien des espaces communs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE en 2025 la redevance pour frais d'entretien des espaces communs, perçue auprès de chaque locataire d'une parcelle du P.R.L. petit marais, de 55 euros par parcelle à l'échéance du 1/10/2025 des baux de location.

- CHARGE Mme la secrétaire de mairie et le Service de Gestion Comptable du recouvrement de cette charge locative, conformément aux conditions des baux en vigueur.

DELIB 6075 Parts de jardins

Le conseil **FIXE** le tarif 2025 des locations des parts de jardins et marais à 15 euros

DELIB 6076 Pieds de huttes

Le conseil **FIXE** pour 2025 la location des pieds de hutte aux taux suivants:

- part fixe par pied de hutte : 120 euros.

- part de chaque chasseur : Tortequesnois : 36 euros
Extérieurs : 216 euros.

- carte d'invitation : 8 euros la nuitée.

DELIB 6077 Prêt de tables et de chaises : tarifs au 1er Janvier 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à DEUX euros (2 euros) pour 48 heures, le prix de la location d'une table et de ses deux tréteaux pour une utilisation à domicile.

- **FIXE** à 0,80 euro l'unité la location des chaises de la salle des fêtes et CONSENT un tarif dégressif : 0,65 euros l'unité par lot de 10 & 0,50 euro l'unité par lot de 20 ou plus.

- **DIT** que cette location n'est consentie que dans la mesure où elle ne gêne pas les activités ou les locations prévues à la salle des fêtes par des particuliers ou des associations locales.

DELIB 6078 Tarifs location salle polyvalente :

M. le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les tarifs suivants :

Location week end - du vendredi 10 h au lundi 10 h

Administré : 500 €
Extérieur : 1 000 €

Journée en semaine :
(*de 10 h à 10 h le lendemain et dans la mesure où elle ne gêne pas les locations du week-end*)

Administré : 250 €
Extérieur : 500 €

Forfait en cas de désistement : 400 €

Associations Tortequesnoises : 250 €
(durant la période du 1er janvier au 30 mars et du 1er novembre au 31 décembre)

DELIB 6079 Projet Vidéoprotection - DETR 2025

M. le Maire rappelle la décision d'engager des travaux pour l'installation de vidéoprotection.

L'enveloppe financière pour ce projet s'élève à 54 482.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le nouveau plan de financement HT suivant :

Subventions attendues

DETR - 25 %	13 620.00 €
Conseil Régional - 20 %	10 896.00 €
FIPD - 20 %	10 896.00 €
Fonds concours Cc. Osartis /Marquion - 11%	6 000.00 €
Fonds propres - 24 %	13 070.50 €

- **SOLLICITE** la DETR au titre de l'année 2025 pour ce projet.

DELIB 6080 Cadeaux de Noël aux enfants du personnel

M. le maire rappelle que chaque année la commune offre un cadeau de Noël nominatif aux enfants du personnel sous la forme d'un bon d'achat (rayon jouet, vidéo ou habillement) à l'hypermarché AUCHAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RENOUVELLE** la délivrance de bons d'achat cadeau d'une valeur de 50 € à l'occasion des fêtes de Noël 2023 pour le personnel titulaire et contractuel pour les enfants jusque 16 ans au 31/12/2024.

- **AUTORISE** M. le Maire à les faire établir auprès de l'hypermarché AUCHAN (bon cadeau à négocier aux rayons jouets, vidéo ou habillement hors épicerie et alcools).

DELIB 6081 Autoconsommation Collective – Projet photovoltaïque

M. Zawadzki informe le Conseil que le bureau municipal a reçu la Société JFM Consulting. Celle-ci propose ses services pour réaliser une étude sur un projet de production et d'autoconsommation collective avec la pose de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Il explique que l'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production entre les différents bâtiments et éventuellement de la revente du surplus.

Il fait part de la proposition de la Société pour réaliser l'étude de faisabilité technique et économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de la Société JFM Consulting d'un montant de 500 € TTC pour la réalisation de l'étude de faisabilité de ce projet.

DELIB 6082 Location hutte communale

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une hutte communale est à la location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **MAINTIENT** le prix de location de cette hutte à 600 €/an

Isolation des bâtiments

M. Lemaire fait part au Conseil que le bureau municipal a reçu la Société Lowcalbat qui propose des solutions d'isolation pour les bâtiments publics et que nous sommes dans l'attente de devis pour la Mairie, la Bibliothèque, l'Ecole maternelle et la Salle des fêtes.

Problème inondations rue Jules Godin

M. Lemaire explique au Conseil avoir reçu M. SEILLE de la Société Noréade pour le problème récurrent d'inondations lors de fortes pluies dans la rue Jules Godin. Suite à cette réunion il a été convenu dans un premier temps, à titre d'essai, de procéder à la pose de ralentisseurs provisoires qui permettraient de dévier l'eau et ainsi ralentir la vitesse à laquelle elle arrive dans les puisards.

Projets 2025

Installation vidéoprotection, installation de panneaux solaires, achat terrain pour agrandissement parking.

Colonie Hiver

M. le Maire informe le Conseil que 12 enfants sont inscrits pour la colonie Hiver (3/CE2 – 3/CM1 – 3/CM2 – 2/ 6ème – 1/5ème) – Sur les 12 enfants il y a 5 nouveaux départs.

Repas de Noël – Repas à domicile

M. le Maire informe le Conseil que 65 personnes + 5 enfants sont inscrits au repas de Noël qui se déroulera à la salle polyvalente le 8 décembre.
35 personnes sont inscrites pour les repas à domicile distribués le 23 décembre.

Vœux du Maire
M. Zawadzki informe que des réunions de préparations sont prévues en Janvier. Les dates étant à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Fait à Tortequesne, le 29/11/2024